

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine gaudreault](#)

<https://www.cadre21.org/membres/67baaf07edcac63c9300f13e>

Date d'obtention : 2022-03-09 13:52:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Prise de données des témoins afin de dresser la nature, les intentions et l'étendue des conséquences. Confisquer l'appareil électronique si les rencontres nous confirment la présence de matériel.

Si, lors des rencontres avec les témoins, nous avons des doutes raisonnables de croire que l'instigateur a eu des intentions malveillantes, nous ne le rencontrons pas et contactons immédiatement les services de police. Si nous sommes en présence d'actes impulsifs nous pouvons rencontrer l'instigateur pour obtenir sa version des faits également, confisquons l'appareil sans visionner le contenu et contactons les services de police pour qu'une rencontre de sensibilisation soit effectuée.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Notre rôle est bien délimité aux jeunes fréquentant l'école. Si les situations surviennent en dehors de l'école, nous n'avons pas à utiliser la trousse et nous dirigeons les témoins vers les services de police. Nous ne sommes pas mandataires des services de police.

Lorsque nous utilisons la trousse, nous interpellons les services de police uniquement lorsque nous sommes en présence de potentiel matériel de pornographie juvénile où les parties intimes sont dévoilées. Si, lors des rencontres, nous découvrons que le matériel ne semblent pas être relié à de la pornographie juvénile, nous appliquons le code de vie de l'école sans devoir référer aux services de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Toutes les étapes sont à appliquer avec doigté et vigilance. Nous devons nous assurer de bien faire ressortir la nature, les intentions et l'étendue afin d'avoir un jugement clinique adéquat. Il importe de bien évaluer si nous sommes en présence d'actes malveillants ou des gestes impulsifs afin d'éviter de nuire aux enquêtes subséquentes.

Il importe d'agir rapidement afin de limiter l'étendue du partage de matériel afin de préserver le plus possible l'intégrité de la victime. En sommes, toute la démarche peut être délicate car nous devons demeurer professionnel et consciencieux du début à la fin.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

